

CONTRAT D'AVENIR ETAT-REGION 2021-2027

A V I S



15 Décembre 2020

Rapporteur

Jacques CABUZEL

Président de la Commission Finances et Fonctionnement

Assisté de Christiane GAU

Cet avis a été adopté par 40 voix pour, 4 votes contre (groupes CGT, FSU et Solidaires), 6 abstentions

dans le cadre d'une saisine obligatoire

1. Le contrat d'avenir

Le contrat d'avenir 2021 – 2027 conclu entre la Région et l'Etat, est un contrat stratégique pour la Région. C'est une mise en œuvre des objectifs du SRADDET à l'horizon 2030 – 2050, tout en s'alignant sur les priorités du plan de relance 2021 – 2023. Il mobilise des fonds européens de la programmation 2021-2027. Il aborde toutes les thématiques d'avenir pour la Région.

2. Commentaires du CESER

2. 1. Points positifs

Les 12 priorités de ce contrat semblent être en accord avec les objectifs du SRADDET et du Plan Climat.

Les premières priorités sont celles retenues par la Région dans son premier document de la phase de discussion présenté au CESER en octobre 2019. On y retrouve les 5 priorités suivantes :

- Adaptation des territoires au changement climatique, incluant la part agricole et forestière
- Equilibre et solidarité des territoires
- Recherche enseignement supérieur et santé
- Tourisme
- Culture

Sur ce même document, il est indiqué que le futur CPER « doit s'emboîter avec des exercices de contractualisations parallèles, type « contrat de massif ou Plan Rhône » ;

Ces 5 priorités, ainsi que les actions à mener dans le cadre du Contrat de massif et du Plan Rhône, ont été complétées, par « la mer et le littoral », « le développement économique », « la formation professionnelle et l'égalité hommes-femmes », un « volet métropolitain », et « la reconstruction des vallées détruites des Alpes Maritimes » lors de la tempête Alex.

La santé était un sujet rattaché initialement à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation mais l'Etat avait proposé que ce soit un sujet à part entière dans le futur contrat, ce qui est le cas.

Le CESER avait proposé le rajout de plusieurs thématiques comme le sport, l'agriculture, les ports, un volet littoral, l'économie, l'emploi et la formation. Certaines de ces thématiques sont inscrites au contrat : mer et littoral, développement économique et formation.

2. 2. Points à améliorer

L'estimation du volume des enveloppes financières mériterait d'être précisée.

Les chiffres sont certes impressionnants, avec les domaines pour lesquels la programmation financière dépasse plusieurs centaines de millions d'euros.

Si les mesures envisagées sont souvent décrites de manière détaillée, il n'est pas possible de faire le lien entre les contenus et les enveloppes globales envisagées. Ces enveloppes seront-elles à hauteur des besoins et enjeux de la région ?

Enfin, on peut déplorer l'absence d'outils de comparaison inter régions.

Avis du CESER et conclusion

Ce contrat présente un risque de confusion avec le futur CPER 2021-2027. Il mériterait la mise en place d'une véritable démarche d'évaluation.

Quoi qu'il en soit, ce contrat d'avenir est très complet et plein d'ambitions pour la Région.

Explications de vote

1^{er} Collège

Roger DERMESROPIAN

Michel HENRY

2^{ème} Collège

Gilles FOURNEL

Didier SERNA

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Serge DAVIN

Intervention de Roger DERMESROPIAN au nom du 1^{er} Collège

Le contrat d'avenir 2021-2027 est un contrat très ambitieux qui contient le contrat de plan et les plans de relance.

Comme le souligne l'avis, les priorités inscrites dans le document présenté au CESER, lors de la phase de discussion en octobre 2019, sont reprises dans le contrat d'avenir.

Il est à noter que des volets importants, dont l'absence avait été pointée par le CESER, figurent maintenant dans le contrat d'avenir (mer et littoral, développement économique et formation).

Par ailleurs des sujets plus spécifiques, également cités par le CESER dans son avis, sont pris en compte dans ce contrat, comme par exemple :

- *Le soutien au développement de la télémédecine*
- *L'accompagnement des activités agricoles et forestières*
- *Le soutien aux ports*
- *Les projets sportifs de territoire*
- *La valorisation des sites touristiques aujourd'hui « secondaires » et la maîtrise des flux sur les sites touristiques sensibles.*

S'agissant de la volonté de l'Etat et de la Région d'inscrire un volet « santé » dans ce contrat d'avenir, le 1er Collège souhaite que les Etablissements Hospitaliers de Santé Privés, qui ont apporté leurs moyens à la lutte contre la pandémie de manière coordonnée avec les Etablissements de Santé Publics, puissent en bénéficier.

Enfin, si ce contrat d'avenir est effectivement très complet, qu'il cible bien les actions importantes à mener pendant la période 2021-2027, et qu'il prévoit une gouvernance pour « aller vite et associer chacun », se pose la question de son financement. Le premier collège s'interroge sur les ressources qui le permettront, sachant que l'épargne nette de la Région sera très largement insuffisante. Par ailleurs, les avances remboursables et les emprunts peuvent générer une dette future importante et de longue durée pour la collectivité.

Le 1^{er} Collège votera l'avis

Intervention de Michel HENRY au nom de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (1^{er} Collège)

La CMAR soutient la position de vote du 1^{er} collège, notamment au vu des enjeux actuels de plus en plus forts

- ⇒ *cf. Actualité sur le sujet avec par exemple les débats sur la conférence citoyenne et peut être ce référendum voulu par le Président de la République afin d'inscrire la lutte pour le climat dans la Constitution française.*

1) *Sur la note du MEDEF*

Concernant la note du MEDEF, la CMAR n'adhère pas car il conviendrait de nuancer certains éléments tout en apportant d'autres visions.

En effet, si nous partageons des éléments de constat et les enjeux pour les entreprises pour atteindre les « objectifs de l'accord de Paris », je vous rappelle, qu'au sein du CESER, nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises d'autres scénarios et points de vue.

Plutôt que se fixer sur des contraintes décrites par le MEDEF, que nous pouvons comprendre, nous préférons relever des opportunités.

Voici quelques points que nous tenons à mettre en exergue :

1) *N'oublions pas que le scénario NEGAWATT qui s'articule autour de 3 enjeux hiérarchisés permet le développement de marchés pour les TPE :*

- *D'abord la SOBRIETE énergétique : isoler des bâtiments, mieux les concevoir, mieux les rénover constituent des marchés locaux en plein boom*
- *Puis l'EFFICACITE Energétique : mieux réguler, mieux gérer, (exemple : les Pompes à Chaleur) est aussi un marché en plein essor*
- *Enfin, dans ce scénario : les énergies renouvelables (encore un marché pour les TPE) permettent d'envisager des bâtiments à énergie positive.*

⇒ *Nous voyons là que le scénario NEGAWATT est un gisement de croissance pour les entreprises locales.*

2) *Le prix de l'énergie est artificiel aujourd'hui - il ne reflète pas le coût global réel (l'industrie nucléaire coûte de plus en plus cher, cf. réacteur EPR de Flamanville qui n'est pas encore mis en service et qui engloutit des milliards d'euros de deniers publics).*

Les énergies renouvelables sont de plus en plus compétitives et le nucléaire est de moins en moins rentable. Ce sujet pourrait faire l'objet d'une discussion lors d'un prochain CESER ?

3) *La décarbonation peut se faire hors nucléaire. Le gaz "vert" (avec la biomasse), l'hydrogène sont des alternatives au nucléaire. La Région Sud a d'ailleurs réfléchi sur ce sujet il me semble.*

Ces arguments nuancent fortement ceux du MEDEF que nous ne partageons pas.

Ils dessinent des opportunités de marchés, plus locaux, avec une diversité dans les modes de production de l'énergie, plus solidaires et moins centralisés.

Intervention d'Alain GARGANI au nom des groupes MEDEF, CPME, CCI et U2P (1^{er} Collège)

Le MEDEF, la CPME, soutiennent la position de vote du 1^{er} collège et particulièrement la priorité concernant la réduction indispensable des émissions de gaz à effet de serre, notamment du CO2.

Nous tenons néanmoins à faire part de notre très grande réserve sur 2 points du contrat d'avenir qui est soumis pour avis :

La décarbonation

Les entreprises sont, depuis toujours, mobilisées pour améliorer la performance énergétique de leurs services, outils et processus de production., le coût énergétique constituant un élément important dans le prix de revient du produit élaboré.

L'enjeu actuel est de poursuivre cette démarche d'économie en diminuant l'utilisation ou la production d'énergie carbonée afin d'atteindre les objectifs de « l'accord de Paris ».

Deux conditions à cette démarche :

- *L'énergie primaire doit rester compétitive, il en va du maintien et de la relocalisation des activités industrielles en France.*
- *Les objectifs de la COP 21 peuvent être atteints sans sobriété forcée, il ne doit pas y avoir de réglementation de « décroissance »*

Le contrat d'avenir dans ses préliminaires est encore très ambigu

« Il s'agira de travailler, autant sur la diminution de la consommation totale d'énergie primaire, que sur l'augmentation de la production d'énergies renouvelables durables et de récupération. »

Nous sommes d'accord sur la diminution d'énergie primaire carbonée, et en désaccord sur l'augmentation d'ENR comme seule alternative à la décarbonation, il est impératif de prendre en compte explicitement la production d'énergie décarbonée d'origine nucléaire.

Les objectifs du SRADDET en terme d'ENR sont totalement irréalistes, ils doivent être divisé par 2 ou 3 pour être atteignables, nous demandons fermement que ces objectifs soient revus. L'énergie primaire nucléaire est un des meilleurs moyens pour parvenir au zéro carbone en 2050, et au développement des véhicules dit « électriques » actuellement fortement promus.

C'est pourquoi nous demandons que la Région s'engage à demander la poursuite de l'exploitation et de la modernisation du parc nucléaire, notamment à Tricastin, jusqu'en 2050 ainsi que le développement des compétences, très présentes en Région, pour la maîtrise des savoir-faire dans ce domaine.

Dans le cadre de la transition énergétique, l'utilisation du gaz, même d'origine fossile, notamment pour la cogénération chaleur/électricité à haut rendement, est une alternative temporaire intéressante pour réduire les émissions de CO2 liées aux énergies fortement carbonées et pour pallier à l'intermittence de certaines énergies renouvelables.

Il est fort regrettable que l'utilisation de cette énergie ne soit pas prise en compte.

Conditionnalité des financements de projets

Le Medef est évidemment favorable à ce que les projets subventionnables par la Région soient ceux qui ont vocation à participer à la baisse de l'empreinte carbone.

Les critères d'organisation de l'entreprise, du travail et de l'emploi, exclusivement réservés au dialogue social dans l'entreprise, ne peuvent conditionner le financement des projets par la Région.

Le MEDEF, la CPME voteront l'avis.

Intervention de Gilles FURNEL au nom des groupes CGT, FSU et Solidaires (2^{ème} Collège)

Ce Contrat d'avenir est une préfiguration du Contrat de plan État-Région 2021-2027. Les priorités présentées dans ce document seront celles qui structureront le CPER. A cet égard les groupes CGT, FSU et Solidaires ne peuvent se satisfaire d'un avis réalisé en quelques jours sans que les commissions aient eu la possibilité d'y travailler. C'est pourquoi nous demandons que le CESER se saisisse de ce Contrat d'avenir, dans le cadre de la préparation des travaux sur le futur CPER afin de pouvoir rendre un rapport complet. Car nous devons bien constater que les priorités présentées n'ont fait l'objet d'aucune concertation, d'aucune consultation des différentes composantes de la société civile.

Ces priorités ont été définies unilatéralement par la région pour être validées par l'Etat pour un co-financement. Ainsi, tel qu'il est présenté le Contrat d'avenir ressemble fort à un programme électoral en vue de la préparation des élections régionales de 2021 et à un bel exercice d'auto-satisfaction sur les actions déjà entreprises. Là aussi, ce sont les vieilles recettes qui nous ont conduit dans la situation de crise sanitaire, économique et sociale que nous connaissons aujourd'hui, qui sont reproduites.

Pas de rupture, mais une poursuite des actions au service du capital, aucune mesure pour lutter contre la pauvreté qui enfle, en faveur de la jeunesse qui souffre...

La reconquête industrielle semble être à l'ordre du jour mais sans remise en cause du modèle de développement ou des règles du marché au niveau international. En conséquence la seule porte d'entrée réside dans la mise en concurrence des territoires à travers la recherche d'une attractivité toujours plus grande du territoire national et régional. Après les milliards du CICE, les milliards d'exonérations fiscales et sociales, c'est aujourd'hui la baisse des impôts de production et toujours sans aucune contrepartie... C'est la continuité des politiques qui n'ont empêché ni la désindustrialisation ni les délocalisations. Incompréhensible !

L'absence des infrastructures de transports dans le futur CPER renvoie le traitement d'un sujet essentiel pour PACA à fin 2022 à travers un éventuel contrat spécifique. L'absence de visibilité et de projection à moyen terme sur les politiques nationales et régionales en la matière est préjudiciable car comment envisager une véritable politique de mobilité, de transition environnementale, d'équilibre des territoires, de développement économique sans y intégrer les infrastructures de transports ? Il y a des incohérences coupables.

Enfin le volet métropolitain présente les métropoles comme jouant un rôle moteur pour le développement régional. Mais de quel développement parlons-nous ? Il eut été intéressant de travailler à l'articulation entre nos trois métropoles et le reste du territoire. Car il est maintenant admis que la théorie du ruissellement des métropoles n'est que pure vue de l'esprit et que sans une réelle volonté politique forte d'œuvrer en faveur d'un développement et d'un aménagement territorial solidaires et équilibrés les inégalités vont s'accroître en faveur des métropoles qui bénéficient déjà largement des financements nationaux et européens. Les actions cosmétiques et de court terme mises en place au sein des métropoles ne régleront rien concernant les problématiques de ces dernières (déplacement, logement, précarité, pauvreté...). Elles relèvent plus de l'affichage que de la réponse aux besoins.

Le traitement du massif des Alpes par le Contrat d'avenir est une illustration de cette vision compartimentée des territoires. En effet, il n'est vu qu'à partir de la focale : nature, tourisme, environnement, agriculture. Si ces thèmes sont légitimes ils font l'impasse sur d'autres enjeux du développement économique et social telles que les alternatives au tout tourisme, la lutte contre la précarité des emplois, le désenclavement, etc... Enfin, le budget alloué relève de l'anecdote (122 millions sur les deux régions sur 7 ans soit moins de 9 millions par an et par région ...).

La dernière phrase de conclusion de l'avis allant à l'encontre de l'analyse que nous faisons de ce Contrat d'avenir, les groupes CGT, FSU, Solidaires voteront contre l'avis.

Intervention de Didier SERNA au nom de la CFDT (2^{ème} Collège)

Concernant le plan d'avenir qui se substitue au CPER 2021 2027, il doit être ambitieux et à la hauteur des enjeux.

Notre institution doit être au cœur du comité de pilotage et sa mission première doit être pour la CFDT l'évaluation tout au long de ce pacte des politiques mises en œuvre.

Evaluation des politiques publiques mais aussi évaluation sociétale de ces politiques en fléchant les contre parties demandées en matière de dialogue social, de recherche et développement de formation

Car nous ne sortirons de cette crise que par l'implication de tous. Acteurs économiques, sociaux et associatifs

Le groupe CFDT votera l'avis proposé.

Intervention de Serge DAVIN au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges du CESER ont choisi de traiter dans un même avis l'avenant N°7 au CPER en cours d'achèvement et le Contrat dit « contrat d'avenir » qui court jusqu'en 2027.

Ils observent en premier lieu que l'examen des différentes saisines que le CESER doit examiner dans un temps très court et l'enchevêtrement des documents et des argumentaires relatifs au CPER qui s'achève en 2021, au contrat d'avenir qui lui succède jusqu'en 2027 et au plan de relance et « rebond » qui vient se surajouter, comme l'édition de 12 priorités et le rapport avec le SRADDET, tout cela aurait mérité quelques éléments d'explication pédagogique et de clarification.

En l'état, le risque de confusion existe bel et bien, autant que le risque d'amalgames.

Pour le CPER en cours, l'avenant qui est proposé semble privilégier les projets routiers, ce qui peut apparaître comme contradictoire avec l'objectif de l'exécutif régional de réduire les gaz à effet de serre via le plan climat dit « cop d'avance »...

La restructuration des voiries desservant les vallées des Alpes Maritimes apparaît légitime, l'effort retenu pour le Port de Toulon et pour le fret ferroviaire n'appelle pas de remarque particulière, mais l'évolution contrastée de certains coûts aurait mérité des phases de discussion et /ou des éléments d'explication dont le rapport ne rend pas compte. Une question se pose par exemple sur la façon dont la Région et le CESER pourront avoir une vue sur la mise en œuvre effective de certaines opérations (celles retenues au titre du « REAC EU » par exemple).

Nos 3^{ème} et 4^{ème} Collèges s'interrogent enfin sur le bien-fondé de l'évolution du coût de plusieurs opérations: LEO passerait ainsi de 40 à 142 Millions d'euros!!... la rocade de Gap de 42 à 48 millions d'euros; les opérations pour le ferroviaire sont toutes en augmentation...

D'autres observations pourraient porter sur les divers sujets abordés dans les documents de planification mais imposeraient des concertations incompatibles avec le temps imparti au CESER pour se prononcer.

Dans ces conditions, les 3^{ème} et 4^{ème} collèges s'abstiendront sur les deux avis relatifs à l'avenant N°7 du CPER 2015-2020 et au contrat d'avenir Etat- Région 2021-2027.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com